

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1710 - 10 septembre 1992 - 3,50 F

1492
* 1992

D 1710 AMÉRIQUE LATINE: UNE COMMUNE DE FRANCE, LES NOIRS ET LE 5e CENTENAIRE

Dans l'Est de la France, la bourgade de Champagney a une particularité historique unique en son genre: en 1789, à l'occasion de la rédaction des cahiers de doléance en vue des Etats généraux du royaume, ses habitants ont inclu dans leur cahier un article tout à fait inédit, à savoir la condamnation de la traite des Noirs et une demande d'abolition de l'esclavage. On lit en effet, à l'article 29 du cahier de doléance adressé le 19 mars 1789 au roi Louis XVI: "Les habitants et communauté de Champagney ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le coeur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables: ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les français de ce siècle d'avoir été antropophages, ce qui contraste avec le nom de français et encore plus celui de chrétien. C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au Roy et à la patrie".

Tiré de l'oubli en 1971, ce "voeu de Champagney" a donné naissance dans cette bourgade à une "Maison de la négritude et des droits de l'homme" placée sous les auspices de l'UNESCO. A l'occasion du 5e centenaire de l'Amérique et de son lourd passé d'esclavage des Noirs, les animateurs de cette Maison ont estimé qu'ils avaient le devoir, en cette année 1992, de répercuter "cette protestation émise voici deux siècles, mais aussi de la transformer en un appel au pardon et à la paix" qu'attend depuis si longtemps "la mémoire africaine". Aussi le 1er août 1992, se sont-ils adressés aux évêques délégués à la 4e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain qui s'ouvre à Saint-Domingue le 12 octobre prochain, en leur faisant parvenir leur "doléance" - ou supplique - de 1992. Dossier ci-après.

Note DIAL

1. Lettre de la "Maison de la négritude et des droits de l'homme" aux évêques délégués à la 4e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain s'ouvrant le 12 octobre à Saint-Domingue (1er août 1992)

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir une supplique émanant de la "Maison de la négritude et des droits de l'homme" de Champagney (1).

Une double motivation nous amène à vous adresser ce message:

- En 1789, nos ancêtres villageois ont exprimé dans leur Cahier de doléance adressé au roi, une surprenante condamnation de l'esclavage. Actuellement, nous, leurs descendants, sommes conscients que cette exploitation de l'homme par l'homme, dont quinze millions d'Africains furent victimes, représente un véritable séisme démographique, mais aussi un odieux attentat à la dignité humaine, une négation à la fraternité. En hommage à nos ancêtres, nous avons le

(1) Adresse: Maison de la négritude et des droits de l'homme
70290 CHAMPAGNEY (France)(NdE).

devoir, en cette année 1992, de répercuter cette protestation émise voici deux siècles, mais aussi de la transformer en un appel au pardon et à la paix.

- Surtout, l'acte capital et symbolique accompli par le pape à Gorée en février 1992, fut pour nous le phare indiquant la voie. Ce pardon demandé en "toute vérité et humilité" par Jean-Paul II sur l'île symbole de l'esclavage, est un prélude éclatant à la rencontre de Saint-Domingue.

Cette année du 5e Centenaire de la découverte de l'Amérique évoque un événement capital pour l'humanité, mais aussi un génocide des Indiens d'Amérique entraînant ensuite la traite des Noirs d'Afrique.

A l'heure de ce 5e Centenaire de la "rencontre des deux mondes" - plus justement: choc des trois mondes - il nous a paru opportun, quoique présomptueux, de nous adresser aux Hautes Instances réunies dans le cadre de la 4e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain.

A l'image de nos ancêtres, nous vous prions très respectueusement, Monseigneur, de bien vouloir accueillir avec compréhension notre "doléance".

Le Président,
A. Jacquot-Boileau

Le Conservateur,
A. Olivier

2. Texte de la "supplique"

À L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DE LA 4e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ÉPISCOPAT LATINO-AMÉRICAIN qui s'ouvre à Saint-Domingue le 12 octobre 1992

Nous avons appris qu'allait se tenir une importante assemblée de l'Eglise catholique d'Amérique latine en octobre prochain à Saint-Domingue, dans l'île de l'antique Ayti, appelée l'île Espagnole par Christophe Colomb en 1492, aujourd'hui partagée entre la République d'Haïti et la République dominicaine. Nous voudrions, si vous le permettez, apporter notre modeste contribution à cet événement et aux débats qui vont le marquer.

Ce qui nous pousse à vous écrire, ce sont les déclarations du pape Jean-Paul II à l'occasion de son récent voyage africain au Sénégal. En effet, alors qu'il se trouvait à la "Maison des esclaves" dans l'île de Gorée, face à l'Océan du voyage sans retour de millions de Noirs vendus comme marchandise, Jean-Paul II s'est exclamé sous le coup de l'émotion: "C'est un cri! Je suis venu ici pour écouter ce cri des siècles et des générations de Noirs, d'esclaves(...) Je suis venu ici pour rendre hommage à toutes ces victimes inconnues." (Documentation catholique, Paris, n° 2047, 5 avril 1992, p.301.)

Rencontrant ensuite la communauté catholique de l'île de Gorée, Jean-Paul II a ajouté: "Il convient que soit confessé en toute vérité et humilité ce péché de l'homme contre l'homme, ce péché de l'homme contre Dieu.(...) Dans ce sanctuaire africain de la douleur noire, nous implorons le pardon du ciel." (Ibid., p.325.)

Ces courageuses paroles sont une invitation pour nous qui vous écrivons. Nous sommes un groupe d'hommes et de femmes d'une commune de France de trois mille habitants:

CHAMPAGNEY, dans le département de Haute-Saône, à quatre cents kilomètres de Paris, en direction de l'Allemagne et de la Suisse et toute proche de la Chapelle de Le Corbusier à Ronchamp. Nous animons une structure qui s'intitule MAISON DE LA NÉGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME. (Nous vous en donnons une présentation plus détaillée dans le document annexe.) (2)

Nos ancêtres de Champagnay - modestes agriculteurs de la France pauvre du 18e siècle - nous ont en effet laissé en héritage un document étonnant, absolument unique en son genre, qui est à l'origine de notre "Maison de la négritude et des droits de l'homme" d'aujourd'hui. Le 19 mars 1789, dans le **Cahier de doléance** de Champagnay adressé au roi Louis XVI en vue des Etats généraux du Royaume de France, une des demandes du village portait sur l'abolition de l'esclavage des Noirs en Haïti et dans les îles des Caraïbes alors possessions françaises:

"Les habitants de Champagne ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies sans avoir le coeur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables (...) traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme.(...) C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves, faire des sujets utiles au Roi et à la patrie." (Cahier de doléance de la commune de Champagne, baillage de Vesoul, 1789, article 29 - Archives de la Haute-Saône, document B 4213.)

Il peut sembler étrange que le problème historique de la traite des Noirs ait trouvé un tel écho dans notre village à la veille de la Révolution française. Il faut savoir que notre région a tissé des liens symboliques importants avec Haïti et les îles des Caraïbes. C'est dans l'Est de la France qu'est né le religieux capucin Epiphane, missionnaire aux Caraïbes et ardent prédicateur de l'illégitimité de l'esclavage en 1681. C'est dans l'Est de la France aussi qu'est né l'Abbé Grégoire, dont l'action aboutit en 1794 à une première déclaration française d'abolition de l'esclavage. C'est dans l'Est de la France que fut emprisonné en forteresse et que mourut Toussaint-Louverture, général noir et père de l'indépendance d'Haïti en 1804. Et c'est de l'Est de la France qu'était originaire la famille de Victor Schoelcher, artisan de l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.

Comme vous pouvez le constater, la question de la traite des Noirs n'est pas pour nous une affaire anecdotique, mais bien une affaire de conscience historique opportunément ravivée par le pape Jean-Paul II dans l'île africaine de Gorée au début de cette année.

Compte tenu de tous ces précédents - dont le plus émouvant pour nous est le message de notre village en 1789 - nous nous permettons de vous adresser aujourd'hui, en 1992, la demande suivante:

LA COMMUNAUTÉ CIVILE ET RELIGIEUSE DE CHAMPAGNEY, EN FRANCE, S'EXPRIMANT PAR LA VOIX DE LA MAISON DE LA NÉGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME, SALUE TRÈS RESPECTUEUSEMENT L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES RÉUNIS EN CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ÉPISCOPAT LATINO-AMÉRICAIN DANS L'ÎLE OÙ ONT ÉTÉ AUTREFOIS INTRODUIITS TANT DE NOIRS DÉPORTÉS D'AFRIQUE.

AVEC SES MODESTES MOYENS ELLE S'ASSOCIERA À TOUT RAPPEL SOLENNEL AU MONDE ENTIER, DU PARDON DEMANDÉ PAR LE PAPE JEAN-PAUL II DANS L'ÎLE AFRICAINE DE GORÉE, LE 22 FÉVRIER 1992, DÉNONÇANT PUBLIQUEMENT CE "PÉCHÉ DE L'HOMME CONTRE L'HOMME, CE PÉCHÉ DE L'HOMME CONTRE DIEU" QU'A ÉTÉ LA TRAITE DES NOIRS DANS LES SIÈCLES PASSÉS.

NOUS SOMMES PERSUADÉS QUE, SEULE, VOTRE AUGUSTE ASSEMBLÉE PEUT SE PERMETTRE D'EFFECTUER CE GESTE HISTORIQUE, GESTE QU'ATTENDENT DEPUIS TANT DE SIÈCLES LA MÉMOIRE AFRICAINE ET CELLE DE TOUS LES DESCENDANTS D'ESCLAVES.

C'est de nous tous que dépend la réconciliation entre les peuples d'Afrique, d'Europe et d'Amérique. Si notre modeste village, dans une région de France qui a produit tant de défenseurs de l'Homme noir et de la Fraternité, pouvait contribuer avec vous à cette tâche de réconciliation, nous en serions particulièrement fiers et heureux.

LA PAROISSE
DE
CHAMPAGNEY

LA MAISON DE LA NÉGRITUDE
ET DES DROITS DE L'HOMME
Champagne (France)

LA COMMUNE
DE
CHAMPAGNEY

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441